EXERCICE 2023

Label ISR
INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S.YTIC
FCP
LA VILLE DE DEMAIN

Rapport Annuel

Sofidy
ÉPARGNER - INVESTIR

01

Rapport de gestion 7

1.1. Compte rendu d'activité 8
1.2. Performances 8
1.3. Principaux mouvements sur l'année 2023 8
1.4. Autres faits marquants de l'exercice 8
1.5. Perspectives 8

02

Démarche ESG 9

2.1. La démarche ESG de Sofidy 10

03

Comptes annuels 15

04

Rapport du commissaire aux comptes 37

4.1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 38

05

Rapport périodique 41

Profil et présentation de S.YTIC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	Dénomination du fonds : S.YTIC
	Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP)
	État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué : FCP de droit français
ACTEURS	Société de Gestion : SOFIDY (303 square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex) Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 10/07/2007 sous le n° GP-07000042
	Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)
	Délégataire de la gestion comptable : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)
	Centralisateur des ordres de Souscriptions et de Rachat par délégation de la Société de Gestion : CACEIS Bank France (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)
	Commissaire aux comptes : KMPG Audit – Tour EQHO, 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense, représenté par Monsieur Séverine ERNEST.
OBJECTIF DE GESTION	L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performance financière et extra-financière. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis).
INDICATEUR DE RÉFÉRENCE	L'indicateur de référence du FCP est l'indice STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg : SXXR). L'indice STOXX Europe 600 est un indice composé de 600 valeurs, moyennes et grandes, représentatives des marchés actions européens.
	Le portefeuille n'a pas pour but de répliquer l'indicateur de référence, la pondération des valeurs en portefeuille est donc déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion sans référence avec la pondération des valeurs de l'indicateur. En conséquence, l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc s'écarter significativement de celle de l'indicateur.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

1) Méthode de calcul du risque global

La détermination du risque global s'effectue selon la méthode de calcul de l'engagement.

2) Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

3) Contrôle des intermédiaires

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Cette politique est disponible sur le site de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

4) Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et compte tenu du montant de frais d'intermédiation pour l'année 2023 inférieur au seuil de 500 000 €, la Société de Gestion n'a pas élaboré de compte rendu relatif aux frais d'intermédiations.

5) Commission de surperformance

Au titre de l'exercice 2023, la Société de gestion n'a pas perçu de commission de surperformance.

6) Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion, laquelle est seule habilité à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet www.sofidy.com conformément à l'article 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

7) Informations relatives aux rémunérations versées par la société de gestion à son personnel

Conformément à l'article 22 de la Directive AIFM, il est précisé que la politique de rémunération de la Société de Gestion vis-à-vis de ses collaborateurs se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable est elle-même composée pour tous les salariés d'une partie en numéraire et d'une partie en actions gratuites de Tikehau Capital avec une période d'acquisition de 2 ans minimum. Cette rémunération est complétée des dispositifs d'épargne salariale obligatoires (participation) ou volontaires (intéressement, abondement).

La politique de rémunération variable recherche un alignement des intérêts entre les salariés et les épargnants / investisseurs dans les fonds gérés (des primes assises par exemple sur le taux d'occupation des fonds). À ce titre, la politique de rémunération variable intègre les exigences réglementaires applicables aux salariés qualifiés de Personnel Identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 (dirigeants, preneurs de risques...), soit 24,6 équivalents temps plein en 2023.

Le montant total des rémunérations brutes (hors charges sociales et épargne salariale) de l'ensemble du personnel de la Société de Gestion s'élève à 19 975 609 € pour l'exercice 2023 pour un nombre de bénéficiaires moyen sur l'exercice de 206,6 équivalents temps plein. Ce montant est composé de rémunérations fixes à hauteur de 70 % et de rémunérations variables (y compris Actions gratuites) à hauteur de 30 %. Le montant des rémunérations brutes, fixes et variables, du Personnel Identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 s'élève à 6 260 933 €, il intègre une composante en actions gratuites étalée sur des durées pouvant aller jusqu'à cinq ans et soumise à une condition de performance sur un panier de fonds gérés.

Un examen de la politique de rémunération est réalisé au minimum une fois par an par le Comité des Rémunérations. De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sofidy.com

8) Informations sur les techniques de gestion efficace et les instruments dérivés présents dans le fonds

Nature des opérations utilisées

Aucune technique de gestion efficace n'a été utilisée au cours du premier exercice du FCP.

Au 31 décembre 2023, le FCP ne détient aucun instrument dérivé.

Exposition

Néant.

Identité des contreparties

Néant.

Garanties financières reçues

Néant.

9) Autres informations

Au 31 décembre 2023, le FCP ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe SOFIDY.

Au 31 décembre 2023, le FCP ne détient aucune part ou action d'OPCVM géré par la Société de Gestion.

10) Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

11) Retenus à la source

Les porteurs du FCP S.YTIC sont informés que la Société de Gestion a demandé à certains états de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Irlande, Italie) l'exonération des retenues à la source sur les dividendes versés par les valeurs mobilières détenues par le fonds.

Rapport de gestion

1

1.1 Compte rendu d'activité 8

1.2 Performances 8

1.3 Principaux mouvements sur l'année 2023 8

1.4 Autres faits marquants de l'exercice 8

1.5 Perspectives 8

1.1 Compte rendu d'activité

Votre fonds a enregistré une performance positive comprise entre+10,7 % de +12,3 % selon les parts en 2023, sous l'effet d'un environnement de marché favorable suite à une année 2022 complexe.

Les principaux contributeurs positifs à la performance annuelle ont été Saint Gobain, Schneider, Veolia Environnement, Adevinta et Spie qui représentaient plus de 28 % del'actif du fonds à fin 2023.

1.2 Performances

	Valeurs liquidatives (€)			Perfomance			
	Création[1]	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Depuis l'origine	2022	2023
Part I	1 000,00	1 499,86	1 197,79	**1 339,38**	+19,8 %	-20,1 %	**+11,8 %**
Indice de référence	749,40	1 098,69	981,760	**1 136,95**	+31,0 %	-10,6 %	**+15,8 %**

(1) les parts I ont été créees au lancement du fonds le 23/03/2018

	Valeurs liquidatives (€)			Perfomance			
	Création[2]	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Depuis l'origine	2022	2023
Part P	100,00	138,71	109,56	**121,27**	+9,6 %	-21,0 %	**+10,7 %**
Part GI	1 000,00	1 483,62	1 188,97	**1 335,13**	+18,9 %	-19,9 %	**+12,3 %**
Indice de référence	788,35	1 098,69	981,760	**1 136,95**	+24,5 %	-10,6 %	**+15,8 %**

(2) les parts P et GI ont été créees le 24/04/2018

1.3 Principaux mouvements sur l'année 2023

Principales acquisitions sur l'exercice écoulé	
Libellée valeur	Prix d'achat
SCHE SHT TERM ESG C	24 672 950 €
VONOVIA SE	10 192 841 €
LEG IMMOBILIEN S	9 349 706 €
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	8 534 237 €
KLEPIERRE	7 382 587 €
TAG IMMOBILIEN	5 910 201 €
WAREHOUSES DE PA	5 754 707 €
COVIVIO	5 712 051 €
AEDIFICA	5 679 411 €
MERLIN PROPERTIES	5 606 174 €

Principales cessions sur l'exercice écoulé	
Libellée valeur	Prix de cession
SCHE SHT TERM ESG C	-32 748 950 €
LEG IMMOBILIEN S	-14 369 147 €
VONOVIA SE	-11 785 899 €
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	-11 304 614 €
KLEPIERRE	-6 982 653 €
DEUTSCHE WOHNEN	-6 614 458 €
GECINA SA	-6 364 766 €
WAREHOUSES DE PA	-6 287 492 €
AEDIFICA	-5 683 639 €
SEGRO PLC	-5 283 245 €

1.4 Autres faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas eu d'autre évènement marquant au cours de l'exercice 2023.

1.5 Perspectives

Pour 2024, votre fonds s'efforcera de renforcer l'alignement des valeurs en portefeuille avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (cession en cours de la ligne dans la foncière Shurgard spécialisée dans le stockage aux particulier, remplacée par Unite, le leader britannique des résidences étudiantes qui illustre parfaitement la thématique de l'accès de tous à une éducation de qualité). En effet, les contraintes budgétaires auxquels sont soumises les institutions publiques et la réduction de la construction de nouveaux logement étudiants privés renforce l'utilité sociale du portefeuille de Unite (dont 54 % au titre du premier semestre de l'exercice 2023/24 était pris à bail directement par les universités pour y loger en particulier les étudiants boursiers).

Démarche ESG

2

2.1 La démarche ESG de Sofidy 10

2.1.1 Gouvernance de la démarche 12

2.1.2 Mise en œuvre pour S.YTIC 13

2.1 La démarche ESG de Sofidy

Piliers de la démarche ESG de Sofidy

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités. La société considère qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses process contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

Ainsi, SOFIDY structure sa démarche extra-financière autour de quatre thèmes prioritaires :

Une démarche ESG intégrée à celle du Groupe Tikehau Capital

SOFIDY est l'une des principales filiales du Groupe Tikehau Capital, acteur mondial majeur de la gestion d'actifs alternatifs. SOFIDY intègre ainsi l'approche de développement durable du Groupe dans ses stratégies d'investissement, et inscrit sa stratégie ESG dans des convictions et une dynamique forte initiées depuis 2014.

UN ENGAGEMENT DE LONG TERME AU SEIN DU GROUPE TIKEHAU CAPITAL

2023 2022

Obtention du label ISR Immobilier pour les fonds SOFIDY PIERRE EUROPE, SOLIVING et le label ISR pour le fonds Sofidy Sélection 1

1er bilan carbone réalisé sur l'ensemble du patrimoine immobilier et travail sur la trajectoire de décarbonation

Tikehau Capital
Private Debt Investor
Responsible investor of the year, Europe

2021

Publication de la Charte ESG

Obtention du label ISR Immobilier pour les fonds SOFIDY EUROPE INVEST, SOFIMMO et le label ISR pour le fonds S.YTIC

The Net Zero Asset Managers initiative : Tikehau Capital signataire

2020

Mise à jour de la politique d'investissement responsable

Création d'un Comité ESG au niveau de la société de gestion

Lancement d'une plateforme d'impact

2019 2018

Sofidy devient filiale du groupe Tikehau Capital

Application de la politique d'investissement responsable du Groupe

Premier bilan carbone du groupe Tikehau Capital

2017 2016

Équipe ESG dédiée Premier rapport de développement durable publié

2015 2014

Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI)

Sofidy / Groupe Tikehau Capital

Adhésions aux standards nationaux et internationaux

Pour prendre en compte les enjeux ESG nationaux, internationaux et spécifiques à son secteur d'activité, SOFIDY adhère à des organisations et des standards. Cela lui permet d'être à l'écoute des tendances de fond sur ces sujets, d'anticiper les attentes des pouvoirs publics et de la société, et d'ajuster sa stratégie.

STANDARDS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	
Le Groupe Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020, Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.	Signatory of: PRI Principles for Responsible Investment
SOFIDY est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.	TCFD
SOFIDY est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier. Sofidy contribue également aux baromètres réalisés par l'OID sur les pratiques ESG des acteurs de l'immobilier (ex. Baromètre de l'immobilier responsable).	OID Penser l'immobilier responsable
SOFIDY est un membre de la Finance For Tomorrow et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.	FINANCE FOR TOMORROW by Paris Europlace
Tikehau Capital est signataire de la Net Zero Asset Manager Initiative, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris. En 2023, cette organisation a validé la trajectoire de décarbonation du Groupe.	The Net Zero Asset Managers initiative
SOFIDY est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.	ASPIM Association Française des Sociétés de Placement Immobilier
SOFIDY est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.	FEI

2.1.1 Gouvernance de la démarche

Une organisation dédiée à la démarche ESG de SOFIDY

Tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans le déploiement de la politique ESG de SOFIDY : il s'agit d'une démarche transversale qui touche l'intégralité des activités.

SOFIDY a créé son propre comité ESG qui comprend notamment la Direction Générale, afin de définir et promouvoir la politique ESG dans le cadre de la société de gestion.

Le comité ESG de SOFIDY a pour principales missions :

- D'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que permettre à la société d'améliorer ses performances en la matière.
- De définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la société.
- De définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions d'ores et déjà décidées. En 2023, cinq secteurs étaient exclus de l'univers d'investissement :
  - Les armes controversées ;
  - La prostitution et la pornographie ;
  - Le charbon thermique ;
  - Le tabac (hors vente de détail) et le cannabis récréatif ;
  - Les combustibles fossiles.
- De se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de l'activité professionnelle des collaborateurs au sein de la société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.).
- De s'assurer que les engagements ESG de la société sont respectés.

Le comité ESG de SOFIDY a créé des groupes de travail qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels de la société de gestion : l'amélioration des portefeuilles au regard des critères ESG, la labellisation et la démarche ESG des fonds, ou encore la politique ESG au sein de la Société de Gestion.

Des collaborateurs engagés dans la démarche ESG

Les collaborateurs de SOFIDY prennent en compte les critères ESG au quotidien dans leur métier : analyse à l'investissement, plans d'actions d'amélioration en gestion...

Pour assurer la montée en compétence de chacun sur ces thématiques, des formations régulières sont organisées. Il peut s'agir de formations généralistes sur le climat par exemple (100 % des collaborateurs sont formés à la fresque du climat fin 2023), ou encore de formations métiers spécifiques sur des sujets opérationnels comme la réglementation durable ou le label ISR.

LA FRESQUE DU CLIMAT

100% des collaborateurs formés aux causes et conséquences du changement climatique, ainsi qu'aux pistes d'actions à mettre en œuvre pour diminuer l'empreinte carbone de SOFIDY et dans sa vie personnelle

Par ailleurs, une partie de la rémunération variable des collaborateurs de la société de gestion est indexée sur des critères ESG depuis 2021. Cela permet d'assurer une performance opérationnelle sur ces sujets.

2.1.2 Mise en œuvre pour S.YTIC

Le fonds S.YTIC est un fonds classé Article 8 au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), dit «Disclosure».

Pour une information détaillée sur ces éléments, sur la méthodologie d'évaluation des critères ESG ou les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2023, merci de vous référer au Rapport d'Investisseur Responsable de S.YTIC 2023, au Code de Transparence et au rapport périodique en page 41

Comptes annuels

3

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**21 682 673,45**	**22 239 166,76**
Actions et valeurs assimilées	**21 682 673,45**	**22 239 166,76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 682 673,45	22 239 166,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**7 069,84**	**2 834,83**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 069,84	2 834,83
COMPTES FINANCIERS	**715 491,73**	**1 901 499,81**
Liquidités	715 491,73	1 901 499,81
TOTAL DE L'ACTIF	**22 405 235,02**	**24 143 501,40**

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	22 240 592,02	25 030 761,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-248 058,44	-1 225 187,56
Résultat de l'exercice (a,b)	363 510,91	281 625,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**22 356 044,49**	**24 087 200,29**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**49 190,53**	**56 301,11**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	49 190,53	56 301,11
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**22 405 235,02**	**24 143 501,40**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43 155,02	2 273,78
Produits sur actions et valeurs assimilées	617 665,01	532 725,51
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**660 820,03**	**534 999,29**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	8 292,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**0,00**	**8 292,72**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**660 820,03**	**526 706,57**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	232 247,84	237 877,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**428 572,19**	**288 828,67**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-65 061,28	-7 202,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**363 510,91**	**281 625,95**

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013267408 - Part S.YTIC Parts GI-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC
FR0013267390 - Part S.YTIC Parts I-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

FR0013267382 - Part S.YTIC Parts P-C : Taux de frais maximum de 2,20 % TTC

Commissions de surperformance :

Assiette	Actif net avant frais de gestion variables
Date de constatation	En fin d'exercice
Calcul de la surperformance	Le calcul de la commission de surperformance s'applique séparément au niveau de chaque part. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC est égal à la différence entre : - l'actif net de la part avant frais de gestion variables (mais net de frais de gestion fixes) - la valeur d'un actif de référence théorique ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence(2) (dividendes nets réinvestis) depuis la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée(1) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPCVM
Provisionnement	Provision (ou reprise de provision) intégrée quotidiennement dans la Valeur Liquidative
Condition	Performance de la part positive par rapport à la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée(1)
Quote-part de la commission de surperformance	20% TTC
Rachats de parts	Lors des rachats de parts, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion
Date de prélèvement	A la clôture de chaque exercice

(1) Depuis le lancement du fonds pour la première période de référence
(2) L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes net réinvestis).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts S.YTIC Parts GI-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts P-C	Capitalisation	Capitalisation

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**24 087 200,29**	**29 769 937,92**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	536 197,07	1 710 774,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 563 249,18	-1 348 375,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	661 130,40	1 111 495,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-823 951,28	-2 394 481,31
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-18 660,33	-42 591,57
Différences de change	-138 424,09	-166 666,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 187 229,42	-4 841 720,99
Différence d'estimation exercice N	*1 205 595,62*	*-981 633,80*
Différence d'estimation exercice N-1	*981 633,80*	*-3 860 087,19*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	428 572,19	288 828,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**22 356 044,49**	**24 087 200,29**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 491,73	3,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	715 491,73	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 191 603,16	5,33	975 223,59	4,36	878 893,77	3,93	1 268 076,58	5,67
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	3 590,91	0,02	3 478,93	0,02	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	7 069,84
TOTAL DES CRÉANCES		**7 069,84**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	49 190,32
	Frais de gestion variable	0,21
TOTAL DES DETTES		**49 190,53**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-42 120,69**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 893,0180	
Part S.YTIC Parts I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	352,7740	399 999,86
Parts rachetées durant l'exercice	-3 648,2600	-4 212 494,74
Solde net des souscriptions/rachats	-3 295,4860	-3 812 494,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,5600	
Part S.YTIC Parts P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 162,2000	136 197,21
Parts rachetées durant l'exercice	-3 002,4780	-350 754,44
Solde net des souscriptions/rachats	-1 840,2780	-214 557,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 167,6920	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts S.YTIC Parts GI-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	142 011,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	40 619,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	49 390,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	363 510,91	281 625,95
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**363 510,91**	**281 625,95**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	351 053,02	243 006,82
Total	**351 053,02**	**243 006,82**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 860,39	42 085,55
Total	**3 860,39**	**42 085,55**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8 597,50	-3 466,42
Total	**8 597,50**	**-3 466,42**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-248 058,44	-1 225 187,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-248 058,44**	**-1 225 187,56**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-220 480,78	-899 959,00
Total	**-220 480,78**	**-899 959,00**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 985,71	-213 137,85
Total	**-2 985,71**	**-213 137,85**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-24 591,95	-112 090,71
Total	**-24 591,95**	**-112 090,71**

S.YTIC : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**3 786 804,80**	**16 468 668,77**	**29 769 937,92**	**24 087 200,29**	**22 356 044,49**
Parts S.YTIC Parts GI-C en EUR					
Actif net	3 179 342,47	14 770 270,08	22 095 628,34	17 707 407,84	19 884 205,68
Nombre de titres	2 804,1150	11 788,7660	14 893,0180	14 893,0180	14 893,0180
Valeur liquidative unitaire	1 133,81	1 252,91	1 483,62	1 188,97	1 335,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	30,95	25,18	81,67	-60,42	-14,80
Capitalisation unitaire sur résultat	13,65	-27,72	10,68	16,31	23,57
Parts S.YTIC Parts I-C en EUR					
Actif net	417 583,42	872 539,80	5 557 372,18	4 187 559,42	268 627,29
Nombre de titres	362,5600	686,3440	3 705,2570	3 496,0460	200,5600
Valeur liquidative unitaire	1 151,76	1 271,28	1 499,86	1 197,79	1 339,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	31,44	25,53	82,68	-60,96	-14,88
Capitalisation unitaire sur résultat	10,54	-29,04	5,53	12,03	19,24
Parts S.YTIC Parts P-C en EUR					
Actif net	189 878,91	825 858,89	2 116 937,40	2 192 233,03	2 203 211,52
Nombre de titres	1 743,5720	6 949,0310	15 261,3320	20 007,9700	18 167,6920
Valeur liquidative unitaire	108,90	118,84	138,71	109,56	121,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,03	2,43	7,68	-5,60	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,83	-3,85	-0,86	-0,17	0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
NEXUS AG	EUR	10 000	582 000,00	2,61
TOTAL ALLEMAGNE			**582 000,00**	**2,61**
DANEMARK				
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	2 500	662 682,52	2,96
TOTAL DANEMARK			**662 682,52**	**2,96**
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	3 500	574 350,00	2,57
CELLNEX TELECOM SA	EUR	20 000	713 200,00	3,19
TOTAL ESPAGNE			**1 287 550,00**	**5,76**
ETATS-UNIS				
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	7 000	330 656,77	1,48
DIGITAL REALTY TRUST	USD	4 500	548 237,00	2,45
TOTAL ETATS-UNIS			**878 893,77**	**3,93**
FRANCE				
ALSTOM	EUR	50 000	609 000,00	2,73
BUREAU VERITAS SA	EUR	20 000	457 400,00	2,05
CARMILA	EUR	25 000	389 500,00	1,75
COVIVIO HOTELS SCA	EUR	17 809	292 067,60	1,30
DASSAULT SYST.	EUR	17 000	751 995,00	3,37
EDENRED	EUR	16 000	866 240,00	3,88
EIFFAGE	EUR	8 500	824 670,00	3,69
HIGH CO	EUR	131 849	494 433,75	2,21
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 100	336 600,00	1,50
MERCIALYS	EUR	55 000	546 975,00	2,44
ORANGE	EUR	40 000	412 160,00	1,84
SAINT-GOBAIN	EUR	20 000	1 333 200,00	5,96
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 500	1 363 350,00	6,10
SPIE SA	EUR	53 000	1 499 900,00	6,71
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	46 500	1 328 040,00	5,94
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	22 000	766 920,00	3,43
VOLTALIA	EUR	25 000	260 500,00	1,16
TOTAL FRANCE			**12 532 951,35**	**56,06**
ITALIE				
ENAV SPA	EUR	80 000	274 880,00	1,23
ENEL SPA	EUR	100 000	673 000,00	3,01
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	40 000	458 000,00	2,05
TOTAL ITALIE			**1 405 880,00**	**6,29**
LUXEMBOURG				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	10 000	448 600,00	2,01
TOTAL LUXEMBOURG			**448 600,00**	**2,01**
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	75 000	751 437,36	3,36
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	40 000	440 165,80	1,97
TOTAL NORVEGE			**1 191 603,16**	**5,33**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	9 000	542 520,00	2,42
TOTAL PAYS-BAS			**542 520,00**	**2,42**
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	125 000	569 375,00	2,55
TOTAL PORTUGAL			**569 375,00**	**2,55**
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	37 000	975 223,59	4,36
TOTAL ROYAUME-UNI			**975 223,59**	**4,36**
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	18 000	469 382,44	2,10
TOTAL SUEDE			**469 382,44**	**2,10**
SUISSE				
VAT GROUP SA	CHF	300	136 011,62	0,61
TOTAL SUISSE			**136 011,62**	**0,61**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**21 682 673,45**	**96,99**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**21 682 673,45**	**96,99**
Créances			**7 069,84**	**0,03**
Dettes			**-49 190,53**	**-0,22**
Comptes financiers			**715 491,73**	**3,20**
Actif net			**22 356 044,49**	**100,00**

Parts S.YTIC Parts GI-C	**EUR**	**14 893,0180**	**1 335,13**
Parts S.YTIC Parts I-C	**EUR**	**200,5600**	**1 339,38**
Parts S.YTIC Parts P-C	**EUR**	**18 167,6920**	**121,27**

Rapport du commissaire aux comptes

4

4.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 38

4.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif S.YTIC constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, la Défense, le 18 avril 2024

KPMG S.A
Séverine Ernest
Associée

Rapport périodique

5

Rapport périodique

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : S.YTIC

Identifiant d'entité juridique : FR0013267382 (parts P) FR0013267408 (parts GI)

FR0013267390 (parts I)

CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :**	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucunde ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales de ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance (2023) des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, nous avons recueilli les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur au (29/12/2023)	Couverture au (29/12/2023)
Intensité carbone du fonds (Scope 1 &2)	Intensité carbone moyenne pondérée	TCO^2eq/Million d'EUR de CA	• Fonds : **152.0** • Univers : 130.9	• Fonds : 96.5% • Univers : 98.7%
Intensité carbone du fonds (Scope 1 &2 &3)*	Intensité carbone moyenne pondérée	TCO^2eq/Million d'EUR de CA	• Fonds : **545.3** • Univers : 944.3	• Fonds : 96.5% • Univers : 98.6%
Féminisation de la direction interne	Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants des entreprises en portefeuille (%)		• Fonds : **26.3%** • Univers : 19.9%	• Fonds : 98.1% • Univers : 86.2%
Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies	Proportion des émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (%)		• Fonds : **88.9%** • Univers : 37.4%	• Fonds : 100% • Univers : 92.1%
Existence d'une Politique Anti- Corruption publiée	Proportion d'émetteurs disposant d'une politique anticorruption publiée (%)		• Fonds : **100%** • Univers : 92.0%	• Fonds : 100.0% • Univers : 92.0%
Le nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe			• 1	

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Sources de données : Sustainalytics et S&P & Urgewald

**Indicateur dont le suivi a été initié en 2023*

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur au (29/12/2022)	Couverture au (29/12/2022)
Intensité carbone du fonds (Scope 1 &2)	Intensité carbone moyenne pondérée	TCO^2eq/Million d'EUR de CA	• Fonds : **239.44** • Univers : 276.99	• Fonds : 97.2% • Univers : 83.0%
Féminisation de la direction interne	Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants des entreprises en portefeuille (%)		• Fonds : **20.91%** • Univers : 20.41%	• Fonds : 100.0% • Univers : 72.3%
Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies	Proportion des émetteurs signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (%)		• Fonds : **84.38%** • Univers : 26.67%	• Fonds : 100.0% • Univers : 91.9%
Existence d'une Politique Anti-Corruption publiée	Proportion d'émetteurs disposant d'une politique anticorruption publiée (%)		• Fonds : **96.88%** • Univers : 96.41%	• Fonds : 100.0% • Univers : 85.2%

Sources de données : Sustainalytics

Les objectifs extra-financiers du fonds ont été atteints en 2022 et 2023 et toutes les contraintes du label ISR ont été respectées. A signaler que sur 2023, le fonds a surperformé son univers en termes d'intensité Carbone en prenant en compte le scope 3. Il a nettement accentué son avance concernant la féminisation des instances de direction et l'existence d'une politique anti-corruption publiée par les entreprises en portefeuille. Enfin, le fonds a encore amélioré la proportion des valeurs en portefeuille qui sont signataires des ODD de l'ONU.

A noter cependant qu'en 2023, une entreprise a enfreint la politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau. Il s'agit de l'entreprise ENEL, premier énergéticien renouvelable européen qui disposait selon la liste Urgewald 2022 d'une capacité installée de production d'électricité au charbon supérieure à 5GW et ne respectait pas les critères d'exclusion absolu du Groupe Tikehau Nous avons soldé notre position sur cette valeur en mars 2024 car le Groupe a également augmenté sa capacité de production d'électricité au gaz et ne respecte pas le critère de non expansion de la politique du Groupe Tikehau. .

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

La taxonomiede l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice importantaux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causerde préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds, de par son orientation thématique urbaine et axée sur un recours croissant aux énergies renouvelables, est peu concerné par l'exposition à des combustibles fossiles et à la dégradation de la biodiversité et pas du tout à l'exposition à des armes controversées. En termes d'empreinte carbone, le développement des métropoles pèse négativement alors que la recherche d'activités visant à la réduire (isolation, numérisation...) dans les investissements du fonds permet d'en limiter le poids. Au total, l'empreinte carbone du fonds a fortement baissé entre 2022 et 2023 en particulier sous l'effet du recul des émissions relevant du scope 3.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité 2023	Élément de mesure	Unité	Portefeuille	Couverture
1. Émissions de GES	Émissions de GES scope 1	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	2 121.1	93.6%
	Émissions de GES scope 2	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	381.6	93.6%
	Émissions de GES scope 3	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	16 288.2	93.6%
	Émissions totales de GES	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	18 790.9	93.6%
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3)	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	753.4	93.6%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1, 2 et 3)	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de chiffre d'affaires	951.6	93.6%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	5.4%	91.0%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0.5%	91.0%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0.0%	91.0%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0.0%	0.0%
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	19.6%	0.0%

*Données trimestrielles : Source **ISS ESG***

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité 2022	Élément de mesure	Unité	Portefeuille	Couverture
1. Émissions de GES	Émissions de GES scope 1	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	2237.27	98.98%
	Émissions de GES scope 2	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	453.33	98.98%
	Émissions de GES scope 3	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	25940.97	98.98%
	Émissions totales de GES	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	28631.57	98.98%
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3)	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de valeur d'entreprise	1221.62	98.98%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Scope 1, 2 et 3)	Tonnes éq. CO2/ million d'euros de chiffre d'affaires	1640.46	99.23 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	5.49%	96.36%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	2.89%	96.72%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0.00%	97.47%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0.00%	98.98%
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	36.17%	99.23%

*Données trimestrielles : Source **ISS ESG***

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01/01/2022 au 30/12/2022

Investissements les plus importants au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
Spie	Services d'ingénierie	6.72%	FRANCE
Schneider Electric	Équipement électrique	6.09%	FRANCE
Veolia	Services de l'eau	5.96%	FRANCE
Compagnie de Saint-Gobain	Matériaux de construction	5.94%	FRANCE
Halma	Appareils de mesure	4.37%	ROYAUME-UNI
Edenred	Autres services de support commercial	3.87%	FRANCE
Eiffage	Constructionde bâtiments	3.68%	FRANCE
Verallia	Contenants et emballages	3.45%	FRANCE
Dassault Systèmes	Application logicielle	3.37%	FRANCE
Adevinta	Médias et services Internet	3.35%	NORVEGE
Cellnex Telecom	Construction d'infrastructures	3.22%	ESPAGNE
Enel	Services publics d'électricité intégrés	3.00%	ITALIE
Rockwool	Matériaux de construction	2.97%	DANEMARK
Alstom	Matériel ferroviaire roulant	2.72%	FRANCE
Nexus	Application logicielle	2.63%	ALLEMAGNE

*Classification des secteurs selon la **Bloomberg Industries Classification Standard (BICS**) de niveau 4.*

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

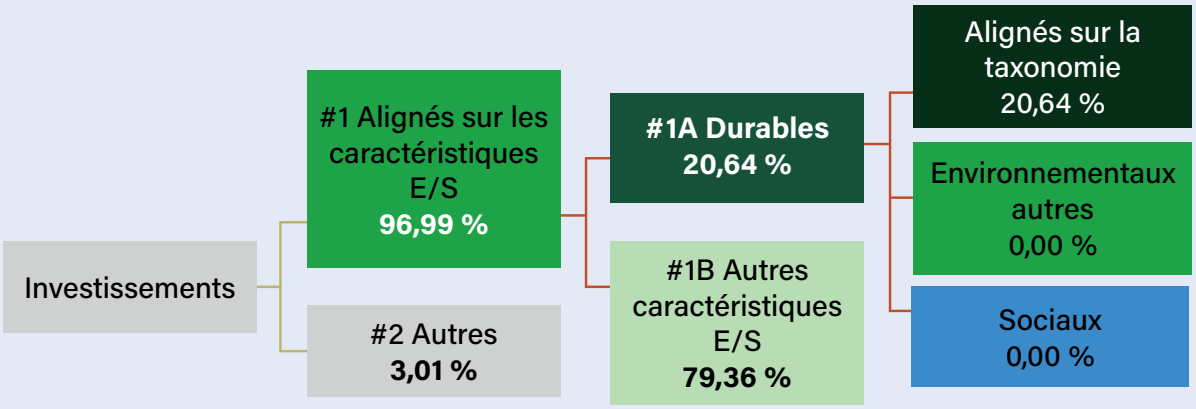

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*

- *la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;*
- *la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.*

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifsspécifiques.

Les critèresde sélection des activités liées au **gaz fossile** respectant la taxonomie de l'UE incluent des limites d'émissions et le recours exclusif à des combustibles renouvelables ou à faibles émissions de carbone d'ici la fin 2035. Pour **l'énergie nucléaire**, les activités doivent respecter des exigences strictes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Classification sectorielle BICS niveau 4	Pondération au29/12/2023
Matériaux de construction	9,19%
Construction d'infrastructures	7,95%
Application logicielle	7,72%
Service d'ingénierie	6,93%
Equipement éléctrique	6,28%
Services de l'eau	6,15%
Services publics d'éléctricité intégrés	5,72%
Appareils de mesure	4,51%
Foncière spécialisée dans le commerce	4,35%
Autres services de support commercial	3,99%
Services et Opérations de transports	3,93%
Constructions de bâtiments	3,80%
Contenants et emballages	3,55%
Médias et services internet	3,45%
Matériel ferroviaire roulant	2,80%
Foncière spécialisée dans les Data Centers	2,54%
Publicité et marketing	2,19%
Equipements et systèmes pour bâtiments commerciaux et résidentiels	2,17%
Services aux professionnels	2,11%
Foncière spécialisée dans le stockage pour particuliers	2,08%
Autres machines et équipements	2,01%
Télécommunications sans fil	1,90%
Services de logistique	1,57%
Foncière spécialisée dans l'hotellerie	1,35%
Production d'énergie	1,18%
Eléments fabriqués en métaux	0,63%

La ventilation a été effectuée selon la classification **Bloomberg Industries Classification Standard (BICS)** de niveau 4.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxonomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. On peut également retrouver la part des investissements éligibles à la taxonomie sur l'exercice écoulé.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie incluant les obligations souveraines

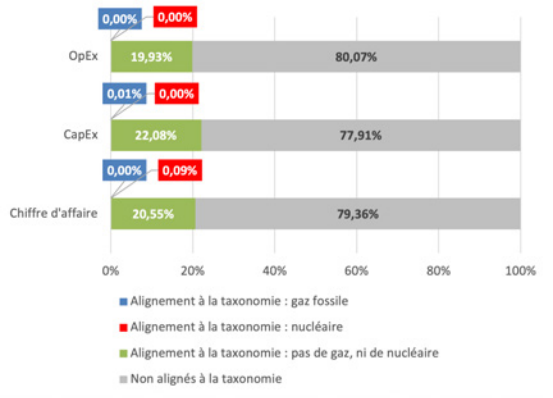

2. Alignement des investissements sur la taxonomie excluant les obligations souveraines

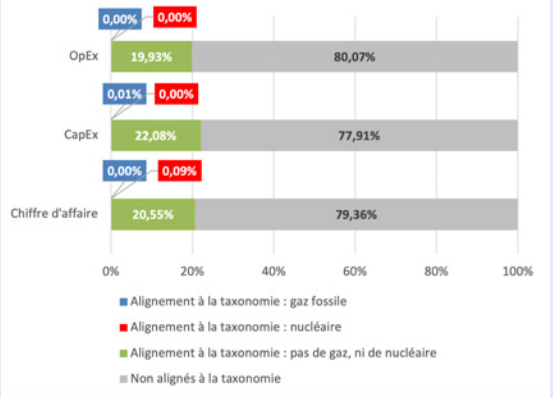

Sources *: ISS ESG*

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

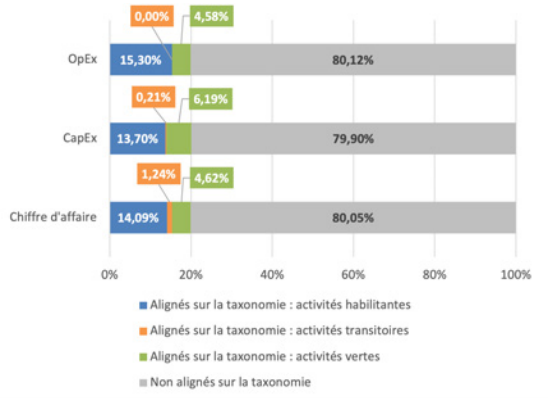

Sources *: ISS ESG*

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est désormais de 20.64% contre 6.33% en 2022.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie autres correspond à la part de la trésorerie dans le fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

L'intégration des caractéristiques environnementales et/ou sociales font parties intégrantes de la politique d'investissement du fonds S.YTIC qui est d'ailleurs labellisé ISR, Investissement Socialement Responsable. En effet, chacune des phases d'investissement (construction de l'univers d'investissement thématique, pré-intégration au portefeuille, période d'investissement) sont rythmées par des contraintes et critères ESG.

Les actions suivantes ont été menées par Sofidy en 2023 pour accompagner le processus d'investissement et y intégrer pleinement les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance :

1) Amélioration de notre analyse ESG : projet de migration de notre grille ESG interne vers un score ESG externe. Ce projet est mis en œuvre à partir de janvier 2024.
2) En phase de pré investissement, nous avons renoncé à investir dans Puma (chaussures et habillement) qui présentait un risque de controverses trop élevé lié à l'origine géographique de sa chaîne de production (présence dans des pays sanctionnés par le GAFI, à des abus sociaux (travail forcé, non-respect des règles de sécurité...) et aux matières rentrant dans la fabrication de ses produits
3) Sur l'année 2023, nous avons relevé onze controverses relatives à des sociétés détenues en portefeuille dont quatre ont donnée lieu à une dégradation de la note ESG interne des sociétés concernées.
4) Nous avons au cours de la période renforcé notre alignement avec l'Objectif de Développement Durable des Nations Unies 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » en vendant notre position en Shurgard (Self Storage) au profit d'un investissement dans Unite (Résidences étudiantes).
5) Nous avons enfin soldé nos investissements en VAT Group (dégradation de la note relative au sein du secteur d'activité l'amenant à figurer dans les 20% les moins bien notés).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Ou puis-je trouver davantage d'informations spécifiques au produit ?

https://www.sofidy.com/solutions/s-ytic/

Sofidy SAS | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry
Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91080 Évry Courcouronnes Cedex
Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : sofidy@sofidy.com
sofidy.com

SOFIDY 05-2023 | DOCUMENT RÉALISÉ PAR SOFIDY | PHOTOS SHUTTERSTOCK - RIA-SYTIC-052024-FR-1-1402

Sofidy

ÉPARGNER - INVESTIR

ÉPARGNE | INVESTISSEMENT | GESTION IMMOBILIÈRE | FUND MANAGEMENT | GESTION PRIVÉE | FINANCEMENT

BY TIKEHAU CAPITAL